

**INFORMATION SUR LES PROCÉDURES DE RÉSERVATION  
DES ACCUEILS ÉLÉMENTAIRES ET MATERNELS  
Année scolaire 2023-2024**

*(Procédures susceptibles d'évoluer en fonction des décisions gouvernementales dans le cadre de la crise sanitaire – COVID 19)*

Pour réserver en ligne les temps d'accueil de loisirs de votre enfant : munissez-vous de l'**identifiant** transmis par la direction de la restauration et de l'éducation.

Connectez-vous ensuite sur le site de la ville [www.ville-houilles.fr](http://www.ville-houilles.fr) puis accédez à votre Espace Citoyens.

**PROCEDURE DE RESERVATION :**

1. Dans l'onglet « *agir sur mes réservations* » : **sélectionnez l'activité** choisie.
2. Dans le calendrier, **cochez les journées** de présences souhaitées, **cochez la navette** si besoin.
3. **Cliquez** sur « *passer à l'étape 2* » et **validez** votre demande.
4. Procédez à la **vérification** de toutes vos réservations dans la rubrique « historique des demandes » ou dans l'agenda disponible sur la page dédiée à votre enfant.



En l'absence d'inscription, les enfants ne pourront pas être accueillis.  
En l'absence de réservation, une tarification majorée sera appliquée.

**Afin de faciliter le quotidien des familles et en l'absence de mesures spécifiques liées à la crise sanitaire, les délais de réservation et d'annulation sont assouplis.**

ACTIVITES PERISCOLAIRES	Délais pour les réservations	Délais pour les annulations
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accueil périscolaire du matin, de 7h30 à 8h20</li> <li>• Pause méridienne, de 11h45 à 13h35</li> <li>• Accueil périscolaire du soir, de 16h30 à 18h</li> <li>• Étude surveillée, de 16h30 à 18h</li> <li>• Accueil complémentaire, de 18h à 19h</li> <li>• Accueil de loisirs du mercredi, de 7h30 à 19h</li> </ul>	<b>J - 15</b>	<b>J - 3</b>

Par exemple :

- Vos réservations pour toutes activités du 4 septembre doivent être enregistrées au plus tard le 20 août.
- Vos réservations pour toutes activités du 2 octobre doivent être enregistrées au plus tard le 17 septembre.

VACANCES SCOLAIRES	Vous devrez effectuer vos réservations et vos annulations
<b>Période d'AUTOMNE</b> <i>Du 21 octobre au 6 novembre 2023</i>	entre le 11 septembre et le 1 <sup>er</sup> octobre 2023
<b>Période de NOËL</b> <i>Du 23 décembre 2023 au 8 janvier 2024</i>	entre le 13 novembre et le 3 décembre 2023
<b>Période d'HIVER</b> <i>Du 10 février au 26 février 2024</i>	entre le 2 et le 21 janvier 2024
<b>Période de PRINTEMPS</b> <i>Du 6 avril au 22 avril 2024</i>	entre le 26 février et le 17 mars 2024
<b>Période d'ETE : mois de JUILLET et AOUT</b> <i>Du 6 juillet 2024 à la veille de la rentrée</i>	entre le 27 mai et le 16 juin 2024

**Direction de la restauration et de l'éducation** - 32, rue de Marne

Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 12h et de 14h30 à 17h

Tél : 01 30 86 32 81 / Mail [scolaire@ville-houilles.fr](mailto:scolaire@ville-houilles.fr)